

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00914**

**MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ RHONE CHIMIE  
INDUSTRIE POUR LA FOURNITURE D'UN PLAN D'HYGIÈNE  
ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LE  
CENTRE AQUATIQUE ET DE REMISE EN FORME  
NAUTIFORM À ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de lancer un marché pour la fourniture d'un plan d'hygiène et de produits d'entretien spécifiques pour le centre aquatique et de remise en forme au Nautiform à Andrézieux-Bouthéon,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 29 juin 2023 sur le site MARCHESONLINE.COM et sur le site internet de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres fixée au 18 juillet 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, deux offres ont été reçues dans les délais, à savoir :

- France COLLECTIVITÉ HYGIÈNE (FCH) – 570 rue des Mercières – 69140 Rillieux-la-Pape,
- RHONE CHIMIE INDUSTRIE – ZAE Champagne – 07302 Tournon-sur-Rhône Cedex,

CONSIDERANT que ces propositions ont été jugées au regard des critères de jugement des offres ci-après :

- les résultats de l'essai pondérés à 45 %,
- le prix des prestations pondéré à 30 %,
- la valeur technique pondérée à 25 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que le candidat RHONE CHIMIE INDUSTRIE a remis une proposition économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif à la fourniture d'un plan d'hygiène et de produits d'entretien spécifiques pour le centre aquatique et de remise en forme Nautiform à Andrézieux-Bouthéon est attribué à l'entreprise RHONE CHIMIE INDUSTRIE, sise ZAE Champagne, 07302 Tournon-sur-Rhône, Siret n°322 546 672 000 39.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 20 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230907-C20230091410

Date de mise en ligne : 20 septembre 2023

**ARTICLE 2**

Le marché est conclu pour un montant annuel estimé en H.T. à 9 363,75 €.

Les prestations sont traitées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au bordereau de prix, conformément au Cahier des Clauses Administratives et Particulières du marché (CCAP).

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au NAUT 60631 NAUT.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 20/09/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD